

Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS
27-28 septembre 2022
Bangkok, Thaïlande / Hybride

Ébauche des Résolutions de
l'Assemblée générale extraordinaire

Ordre du jour EGA 2022 point 2
Organisation de la session

Ordre du jour EGA 2022/2-1

Résolution EGA 2022/1 – Confirmation des Scrutateurs et des Assistants scrutateurs (comme pour AGA 2022)

Vote in-situ/virtuel à main levée

L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,

Notant que les Scrutateurs doivent travailler avec le Secrétariat dès l'amont de l'Assemblée générale pour vérifier les plateformes et procédures de vote en ligne ;

Tenant compte de l'approbation, par le Conseil consultatif de l'ICOMOS lors de sa réunion d'octobre 2022, et sur la proposition du Conseil d'administration de l'ICOMOS, de la nomination de Mona O'Rourke et Lucille Karen Isberto afin qu'ils puissent travailler avec le Secrétariat international dans la perspective de cette Assemblée générale ;

Confirme la nomination des Scrutateurs comme suit :

- Chefs scrutateurs conjoints : Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/ICLAFI) et Lucille Karen Isberto (ICOMOS Philippines/ICLAFI)
 - Assistants scrutateurs : Gaia Jungeblodt et Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS)
-

Ordre du jour EGA 2022/2-2

Résolution EGA 2022/2 – Présences et quorum, rapport du Comité de vérification des pouvoirs (comme pour AGA 2022)

Vote in-situ/virtuel à main levée

L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,

Notant que l'article 23 des Statuts de l'ICOMOS exige que les décisions de l'Assemblée générale soient prises à la majorité des deux-tiers des membres votants présents ou représentés, issus d'au moins un tiers des Comités nationaux - soit 307 ;

Considérant le rapport du Comité de vérification des pouvoirs ;

Prend note que :

- au 31 décembre 2021, il y avait 1 180 membres votants provenant de 88 Comités nationaux et 49 membres de pays sans Comités nationaux ; pour un total de 1 229 ;
- ces 27 et 28 octobre 2022, il y a 666 membres votants désignés exprimant 840 votes et représentant 65 Comités nationaux à jour de leur cotisation et ayant envoyé leur liste de membres votants et procurations ; et 49 membres individuels de pays sans Comité national, soit un total de 889 ;

- la décision du Comité de vérification des pouvoirs d'ajouté 5 membres votants potentiels à ceux qui précèdent ; portant le nombre total de membres votants possibles à 894 ;

Adopte le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et note que les exigences de l'article 23 des Statuts pour la validité des décisions de la présente Assemblée générale ont été remplies.

Ordre du jour EGA 2022/2-3

Résolution EGA 2022/3 – Élection du Président, des Vice-Présidents et des Rapporteurs de l'Assemblée générale extraordinaire 2022 (comme pour AGA 2022)

Vote in-situ/virtuel à main levée

L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS **élit** en tant que :

- **Présidents de l'Assemblée générale**
Teresa Patricio (Présidente de l'ICOMOS)
Borvornvate Rungrujee (Président d'ICOMOS Thaïlande)
 - **Vice-Présidents de l'Assemblée générale :**
Sadagat Davudova (Présidente d'ICOMOS Azerbaïdjan)
Tracy Ireland (Présidente d'ICOMOS Australie)
 - **Secrétaire général de l'Assemblée générale :**
Mario Santana (Secrétaire général de l'ICOMOS)
 - **Rapporteurs de l'Assemblée générale :**
Kristina Biceva (Présidente d'ICOMOS Macédoine)
Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS)
-

Ordre du jour EGA 2022/2-4

Résolution EGA 2022/4 – Adoption de l'ordre du jour

Vote in-situ/virtuel à main levée

L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS **adopte** son ordre du jour.

Ordre du jour EGA 2022 point 3

Amendements aux Statuts de l'ICOMOS

Ordre du jour EGA 2022/3-2-1

Résolution EGA 2022/5 – Ajout de l'Article 26 sur l'utilisation de moyens électroniques pour les réunions et les élections

Vote sur la plateforme en ligne

L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,

Notant que la proposition visant à modifier les Statuts de l'ICOMOS (2017) a été préparée par le Conseil d'administration de l'ICOMOS ;

Ayant examiné les modifications proposées des Statuts de l'ICOMOS, ainsi que le rapport explicatif préparé par le Conseil d'administration ;

Reconnaissant

- Qu'en 2020, 2021 et 2022, les réunions du Conseil d'administration, du Bureau, de l'Assemblée générale annuelle et du Conseil consultatif ont dû être organisées sous forme de réunions virtuelles et/ou hybrides pour permettre aux membres de l'ICOMOS d'assister aux réunions et de participer aux décisions et aux votes en nombre suffisant ;

- Que, pour des raisons d'inclusivité et de durabilité, la tenue de réunions et d'élections partiellement ou totalement à distance fait rapidement partie du fonctionnement normal de l'ICOMOS ;

Adopte, par une majorité statutaire des deux tiers, l'ajout de l'Article 26 sur l'utilisation de moyens électroniques pour les réunions et les élections aux Statuts de l'ICOMOS, tel qu'il a été proposé et envoyé aux membres :

IX Utilisation de moyens électroniques pour les réunions et les élections

Article 26 – Utilisation de moyens électroniques pour les réunions et les élections

- a. Par dérogation à toute autre disposition des présents Statuts, les réunions des organes statutaires de l'ICOMOS énumérés à l'article 8, et tout vote ou élection associée ayant lieu lors de ces réunions ou séparément, peuvent se tenir en personne, par téléconférence, vidéoconférence et/ou en utilisant tout autre moyen de télécommunication permettant d'identifier les participants. Ces moyens peuvent être utilisés soit individuellement, soit conjointement et selon n'importe quelle combinaison.
 - b. Aux fins de l'établissement du quorum et de la validité des décisions, les membres votants désignés qui assistent en personne et les membres votants désignés qui sont identifiés et présents par télécommunication sont réputés présents à l'Assemblée. Sous réserve de l'article 9-a et de toute modification du nombre de procurations faite par ceux qui décident des conditions de participation, les membres votants qui ont donné procuration aux membres votants présents à l'Assemblée sont réputés représentés à l'Assemblée.
 - c. Le déroulement des Assemblées, réunions et élections sera déterminé comme suit :
 1. Pour une Assemblée générale et une Assemblée générale extraordinaire, le Conseil d'administration de l'ICOMOS, en consultation avec le Directeur général, le Secrétariat international et le(s) Comité(s) national(aux) hôte(s) si l'Assemblée doit se tenir au moins en partie en personne, décidera la manière dont l'Assemblée se tiendra et les modalités de participation, compte tenu du Règlement intérieur. Cette information sera incluse dans la convocation à l'Assemblée Générale émise conformément à l'article 9-b ou à l'article 23 selon le cas.
 2. Pour les réunions du Conseil et du Bureau, le Président de l'ICOMOS, en consultation avec le Secrétaire général, le Directeur général et le Secrétariat international, décidera des modalités de tenue de la réunion et des modalités de participation, en tenant compte du Règlement intérieur. Cette information sera incluse dans l'avis de convocation.
 3. Pour les réunions du Conseil Consultatif et du Conseil Scientifique, le Président et/ou le Vice-Président du Conseil Consultatif, en consultation avec les Officiers du Conseil Consultatif, le Conseil d'administration de l'ICOMOS, le Directeur général, le Secrétariat international et le(s) Comité(s) si les réunions doivent se tenir au moins en partie en personne, décideront de la manière dont la réunion se tiendra et des modalités de participation, en tenant compte du Règlement intérieur. Cette information sera incluse dans l'avis de convocation.
 4. Pour les réunions des Comités scientifiques internationaux, le Bureau de chaque Comité décidera du mode de tenue de la réunion et des modalités de participation, en tenant compte du Règlement Intérieur du Comité. Cette information sera incluse dans l'avis de convocation.
 5. La conduite des réunions des Comités nationaux sera décidée par le Comité exécutif, le Bureau ou l'équivalent de chaque Comité national, conformément aux lois locales et en gardant à l'esprit les Statuts du Comité.
 - d. Les modalités de participation aux réunions des organes statutaires de l'ICOMOS, visées à l'article 26-c, précisent si les votes à ces réunions, ou à toute élection tenue en association avec ces réunions, peuvent être exprimés à main levée, par bulletin papier (soit lors de l'Assemblée et/ou par correspondance), par scrutin en ligne, par scrutin électronique et/ou par tout autre moyen de télécommunication, et également si les votes peuvent être exprimés soit lors de l'Assemblée et/ou par correspondance avant ou après la réunion. Ces moyens peuvent être utilisés soit individuellement, soit conjointement et selon n'importe quelle combinaison. Les conditions de participation précisent également le nombre de procurations pouvant être portées par chaque membre votant.
-

Ordre du jour EGA 2022/3-2-2**Résolution EGA 2022/6 – Amendement de l'Article 12 sur le Conseil consultatif et son Conseil scientifique**

Vote sur la plateforme en ligne

L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,

Notant que la proposition visant à modifier les Statuts de l'ICOMOS (2017) a été préparée par le Conseil d'administration et les Officiers du Conseil consultatif de l'ICOMOS ;

Ayant examiné les modifications proposées des Statuts de l'ICOMOS, ainsi que le rapport explicatif préparé par le Conseil d'administration et les Officiers du Conseil consultatif ;

Adopte, par une majorité statutaire des deux tiers, l'amendement de l'Article 12 des Statuts de l'ICOMOS sur le Conseil consultatif et son conseil scientifique, tel qu'il a été proposé et envoyé aux membres :

Dans l'article 12-b, amendement de la phrase :

Parmi ces coordinateurs, le Conseil consultatif élit, pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois, un Président, puis un Vice-président, de deux pays différents dont l'un est Président d'un Comité national et l'autre Président d'un Comité scientifique international.

[...]

comme suit :

*Parmi ces coordinateurs, le Conseil consultatif élit, pour un mandat de trois ans renouvelable deux fois, un Président, puis un Vice-président, de deux pays différents, dont l'un est **ou a été Président ou Vice-président** d'un Comité national et l'autre **Président ou Vice-président** d'un Comité scientifique international.*

[...]

Ordre du jour EGA 2022 point 4
Clôture

Ordre du jour EGA 2022/4-1**Remerciements**

Par acclamation

L'Assemblée générale extraordinaire 2022 de l'ICOMOS,**Remercie**

Tous ceux qui ont contribué et donné de leur temps pour faire de cette première Assemblée générale extraordinaire hybride de l'ICOMOS un succès :

- **Les Commissions et le Bureau de l'Assemblée Générale**
 - **Présidents de l'Assemblée générale**
Teresa Patricio (Présidente de l'ICOMOS)
Borvornvate Rungrujee (Président d'ICOMOS Thaïlande)
 - **Vice-Présidents de l'Assemblée générale :**
Sadagat Davudova (Présidente d'ICOMOS Azerbaïdjan)
Tracy Ireland (Présidente d'ICOMOS Australie)
 - **Secrétaire général de l'Assemblée générale :**
Mario Santana (Secrétaire général de l'ICOMOS)

- **Rapporteurs de l'Assemblée générale :**
Kristina Biceva (Présidente d'ICOMOS Macédoine)
Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS)
- **Le Comité de vérification des pouvoirs**
 - Adriana Careaga (Uruguay),
 - Ulrike Herbig (Autriche),
 - Yasmine Makaroun (Liban),
 - Pascall Taruvinga (Afrique du sud)
 - Kai Weise (Népal),
 - Pamela Jerome (ex-officio, trésorière de l'ICOMOS)
- **Les Scrutateurs**
 - Chefs Scrutateurs conjoints : Mona O'Rourke (ICOMOS Irlande/ICLAFI) et Lucille Karen Isberto (ICOMOS Philippines/ICLAFI)
 - Assistants Scrutateurs : Gaia Jungeblodt et Jessica Khan (Secrétariat international de l'ICOMOS)
- Les partenaires thaïlandais pour leur gracieuse et aimable hospitalité – en particulier M. Sathaporn Thiangtham, Directeur général par intérim du **Département des beaux-arts** et M. Khemchat Thepchai, Directeur du **Centre SEAMEO SPAFA** ;
- **ICOMOS Thaïlande** pour leur travail acharné et leur soutien dans l'organisation de cette Assemblée Générale - en particulier le Président Borvornvate Rungrujee, Hatthaya Siriphatthanakun et Vasu Poshyanandana ;
- **La société Euro-Vote** pour leur accompagnement fiable et diligent de nos processus de vote, et les interprètes pour l'interprétation anglais-français ;
- **Le Secrétariat international de l'ICOMOS** – Vera Giannini, Gaia Jungeblodt et Jessica Khan pour leur remarquable travail dans l'organisation de cette Assemblée générale ;
- **Tous les membres de l'ICOMOS qui ont participé** au processus de vote en ligne et se sont joints aux sessions en ligne - pour assurer la continuité statutaire de notre organisation dans un contexte toujours très particulier.